

Chapitre XVII

**ÉTABLISSEMENTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX
ÉTABLIS OU FONDÉS DANS LE TERROIR DE LA SEYNE
AU XVII^e SIÈCLE,
AVANT OU APRÈS L'ÉRECTION DU LIEU EN COMMUNE**

Le prodigieux développement de la jeune communauté seynoise, en cette première moitié du XVII^e siècle, s'accompagnait, à une époque de foi et de fortes traditions, de l'éclosion, sur son territoire, d'un certain nombre d'institutions, de temples religieux, de confréries destinés à subvenir aux besoins spirituels et sociaux de la population.

Nous en donnons ci-après la liste avec des détails historiques et documentaires concernant leur fondation, leur nature et leur objet, à l'exception, toutefois, de la chapelle paroissiale de 1603, dont nous nous sommes déjà occupé à propos des débuts de la formation de notre ville, ainsi que de l'église principale qui l'a remplacée en 1674.

COUVENT DES RR. PP. CAPUCINS (1621)

En l'année 1618, le sieur Michel Tortel, sieur de Ramatuelle et capitaine des vaisseaux du roi, le même personnage qui, neuf ans plus tard, en 1630, fera l'acquisition d'une partie des terres régales du rivage de La Seyne cédées à l'abbaye de Saint-Victor, venait d'être guéri de la peste qu'il avait contractée à Constantinople au cours d'une navigation.

En reconnaissance, le sieur Tortel fit un don de trois mille piastres destinées à édifier à La Seyne, son pays natal, un couvent à placer sous le vocable de saint François d'Assise et à remettre aux religieux Capucins d'Aix-en-Provence.

Ce couvent de religieux Capucins fut établi aux lieux mêmes où se trouve aujourd'hui le collège des RR. PP. Maristes, entre la rue d'Alsace, la place Germain-Loro et le quartier des Tortel.

Dès l'année 1619, le terrain choisi fut béni solennellement par le R.P. Baptistin, provincial des Capucins, qui résidait à Aix et, deux ans après, le couvent et son église étaient achevés, l'acte de fondation de l'établissement ayant été dressé, le 8 avril 1621, au greffe épiscopal de la ville de Toulon, et la chapelle bénite le 7 novembre de la même année.

Ce fut le 8 décembre 1621, jour de la fête de l'Immaculée-Conception, que quarante fils de saint François, ayant à leur tête le R.P. Bernardin, d'Apt, prirent

possession de leur nouvelle résidence qu'ils devaient habiter durant près de deux siècles. La communauté de La Seyne assura leur habillement, ce qui lui coûtait 500 livres.

C'est la présence de ces religieux, de leur couvent avec son église, ses annexes et ses vastes jardins qui, au XVIII^e siècle, donnera à la place publique toute proche le nom de place des Capucins ; par la suite, cette dernière deviendra place Séminaire, terme familier aux vieux Seynois, et, de nos jours, place Germain-Loro, nom d'un ancien médecin de la ville.

Les capucins furent très dévoués à la cité, en particulier à la classe laborieuse. Un habitant leur ayant fait don d'une source abondante, située au quartier de Donicarde, autrefois dit « Terres-Vieilles », ils établirent un système de canalisations qui permit d'alimenter en même temps leur communauté, une grande fontaine à la place Vourradet et d'autres fontaines plus petites dans d'autres parties de La Seyne ¹⁰⁷.

Cependant, les capucins n'avaient pas les moyens financiers suffisants pour entretenir toutes ces conduites desservies par la source de Donicarde, aussi une convention fut-elle passée par eux avec les syndics de La Seyne pour assurer cet entretien. Aux termes de l'accord, il était convenu que la jouissance des eaux serait commune au couvent et aux habitants, à la charge, par la communauté seynoise, de souffrir tous les frais nécessités par la conservation des conduites et le bon fonctionnement de la distribution des eaux.

Au XVIII^e siècle, l'effectif des religieux diminuera ; le couvent ne comptera plus, en 1768, que huit personnes vivant selon la règle de saint François d'Assise, et un document, datant de l'époque de la Révolution, nous apprend que la maison de La Seyne abritait encore, en avril 1792, un effectif qui s'était quelque peu relevé, soit vingt et un « ci-devant capucins » dont plusieurs étaient infirmes ou âgés. L'établissement était alors bien près de sa fermeture car, lors de la seconde fête de Pâques de 1792, le couvent fut violé par une bande de six à huit individus, venus de Toulon, qui se répandirent en menaces et en criant « À la lanterne ! »

Cet attentat n'eut pas de suites immédiates, mais le dimanche 22 avril, une bande encore plus nombreuse revint de Toulon et pénétra avec des cris furieux chez les capucins ; elle était surtout composée de gardes nationaux et de soldats de l'ex-régiment du Barrois, en uniforme et armés.

Ils intimèrent aux religieux l'ordre « de vider les lieux », et cela de la façon la plus grossière, sans aucun égard.

Indignés à juste titre, les capucins leur présentèrent le contrat régulier de location passé avec la commune pour le prix annuel de 905 livres ; en outre, ils firent valoir leurs infirmités ou leur âge avancé (les plus jeunes et les plus valides étaient

107. Avant de posséder la source de Donicarde, les capucins ne disposaient, pour leur couvent, que d'un seul puits très profond, situé dans leur enclos. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la ville était alimentée comme suit : quartiers Sud-Est du Port et du Regonfle (source Saint-Lambert) ; grand Môle, Peyron, Saint-Roch, Les Plageoles, Poissonnerie (source de Berthe) ; fontaines du Nord du Cours, place des Capucins (G. Loro), le Piquet, Vourradet et quartier Neuf (source de Saint-François). Un puits communal existait à la rue Cauquière et d'autres sur le territoire de la Commune.

partis), qu'ils étaient de bons Français et de loyaux citoyens, respectueux de la loi et du roi.

Devant ces agressions répétées, ils adressèrent des plaintes motivées par une requête formulée auprès du sieur Denans, homme de loi et accusateur public à Toulon, au juge de paix du lieu, afin d'obtenir justice et protection ¹⁰⁸.

DEPART DES RELIGIEUX EX-CAPUCINS

Mais la situation devenant de plus en plus mauvaise pour eux, les anciens capucins furent contraints de quitter leur cher asile des Tortel. Ce fut chose pénible pour ces vieillards et leurs amis de La Seyne car la population, avec laquelle ils avaient toujours vécu en bonne intelligence, ne les vit pas partir sans regrets ni compassion.

Quarante-huit habitants, de condition aisée, constituèrent une association qui fit l'acquisition du couvent, de son église et de leurs dépendances, le tout figurant dans l'inventaire des biens nationaux, afin de conserver ces immeubles aux amis de la religion.

L'acte d'achat, relatif à ces biens, fut signé par-devant M^e Cauvin, notaire à La Seyne.

Toutefois, après la prise de Toulon survenue à la fin de décembre 1793, plusieurs actionnaires de cette société ayant été contraints d'émigrer, ceux qui purent demeurer dans le pays conservèrent fidèlement le précieux héritage qu'ils s'étaient promis de sauvegarder et qu'effectivement ils remirent aux autorités religieuses après la tourmente.

Parmi les fils de l'ancienne maison, fondée par Michel Tortel, il nous faut signaler un Seynois, le capucin Henry, qui fut un prédicateur de talent, au verbe éloquent et persuasif.

CE QUE DEVINT, APRES LA RÉVOLUTION, L'EX-COUVENT DES RR. PP. CAPUCINS

Il connut diverses destinées. Transformé d'abord en hôpital militaire, il le resta jusqu'à la chute du premier Empire (1814) ; pas continuellement pourtant puisque après le rétablissement du culte en France, en 1801, devenu propriété diocésaine ¹⁰⁹, un petit séminaire y fut installé, en 1807, par Mgr Champion de Cissé, archevêque d'Aix, qui devait en fonder un autre à Grasse en 1808. Le petit séminaire de La Seyne fut fermé quelques années après, en 1812, sur les ordres de Napoléon Pr, car on était alors sous le régime du Concordat ¹¹⁰.

108. Requêtes datées de La Seyne les 25 et 26 avril 1792 et signées J.-J.-Marie Renaud, prêtre, ci-devant Capucin ; elles demeurèrent sans effet puisque ces religieux furent bientôt obligés d'abandonner leur maison.

109. La société, qui en était propriétaire, le vendit, le 15 avril 1806, à MM. Vigne, Tardieu et Sénès, respectivement curés de Sainte-Marie de Toulon, d'Ollioules et de La Seyne, pour le prix de 7.480 francs (fr. or). Mais, le même jour, ces acquéreurs en firent don gratuit au diocèse d'Aix-en-Provence auquel appartenait alors notre région seynoise.

110. Cette fermeture découlait de l'application du décret du 25 novembre 1811, articles 28, 29, 32 : « À dater du 1^{er} juillet 1812, toutes les écoles secondaires ecclésiastiques (petits séminaires) qui ne

Le petit séminaire de Grasse, par contre, fut conservé.

À propos du petit séminaire de La Seyne et de l'ancien couvent des Capucins, un fait, intéressant au titre de la petite histoire, mérite d'être rapporté.

Lorsque l'administration diocésaine ouvrit, en 1807, l'établissement de La Seyne, elle demanda et obtint de la ville une concession d'eau en faveur du séminaire, ignorant, en faisant cette requête, les droits qu'elle détenait, en qualité de propriétaire de l'ancien couvent, sur une partie des eaux provenant de la source dite de la Donicarde.

Cette requête d'un tiers fit croire aux différents conseils municipaux qui se sont succédé depuis 1865 qu'ils possédaient un droit complet de propriété sur lesdites eaux, droit fortifié par l'octroi de la concession que, sous le premier Empire, la ville avait accordé à l'établissement successeur des capucins.

Plus tard, il apparaîtra que cette prétention n'était guère soutenable du fait qu'on avait retrouvé, postérieurement il est vrai, les documents authentiques qui ne laissaient aucun doute sur la copropriété de la source de la Donicarde. Il paraît que ces titres auraient été déposés aux minutes de M^e Audibert, notaire à La Seyne.

Quoi qu'il en fut, la prescription concernant cette affaire peut, aujourd'hui, être invoquée par la ville de La Seyne.

Sous la Restauration, l'évêque de Fréjus, siège rétabli, voulut faire de l'ex-couvent des Capucins un établissement d'enseignement secondaire mais l'autorisation lui en fut constamment refusée du fait de la fondation, dans le même diocèse, du petit séminaire de Brignoles. Sans plus de succès aussi, son successeur, Mgr Michel, essaya d'en faire le siège d'une organisation de missions pastorales qu'il voulait placer sous la direction de l'abbé Richard ¹¹¹.

Enfin, vers 1838, de concert avec Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, le diocèse de Fréjus ouvrit à La Seyne, dans l'ancienne maison des Capucins, une œuvre de retraite destinée à recueillir les prêtres âgés et infirmes ; mais cette institution, qui était prévue pour recevoir des ecclésiastiques de divers diocèses de France, ne fonctionna que peu de temps et ferma bientôt ses portes. Elle compta, à certains moments, jusqu'à vingt pensionnaires.

Aujourd'hui, un magnifique établissement d'éducation a remplacé l'ancien couvent et ses annexes. C'est l'Institution Sainte-Marie des RR. PP. Maristes, fondée en 1849, dont la réputation est solidement établie dans toute la France et à l'étranger ;

seraient point placés dans les villes où se trouve un lycée ou un collège seront fermées. Dans tous les lieux, où ces écoles existent, les élèves seront conduits au lycée ou au collège de l'endroit pour y suivre les classes ».

111. Le premier titulaire du siège de Fréjus, rétabli après la Révolution, fut Mgr Alexandre de Richéry qui fut sacré à Paris le 20 juillet 1823 dans l'église des Missions Etrangères. Le 15 janvier 1824, il fit son entrée à Toulon privé de son évêché qui tomba dans l'héritage de celui de Fréjus.

Prélat très charitable, Mgr de Richéry devint archevêque d'Aix, où il mourut le 25 novembre 1830. Il était né au château d'Allons, dans le diocèse de Sénez (Basses-Alpes), le 31 juillet 1759.

De nos jours (1959), le diocèse de Toulon est rétabli.

nous parlerons longuement de cette importante maison quand nous serons parvenu au milieu du XIX^e siècle, nous en retracerons alors l'histoire et les développements.

ÉGLISE ET CONFRÉRIE DES PÉNITENTS-BLANCS DE LA SEYNE (1639)

Depuis 1566, une confrérie de ce nom existait dans la commune de Six-Fours. Elle avait pour président (recteur) un citoyen du pays, Estienne Alphand.

Or, dans une réunion du conseil de cette confrérie tenue au logis de l'un de ses membres, Pierre Cauvet, le sieur Pierre Denans, gendre du sieur Pierre Daniel, viguier, et quelques autres particuliers du bourg de La Seyne proposèrent de fonder une association, dans ce lieu, analogue à celle des Pénitents-Blancs de Six-Fours, avec une chapelle à placer sous le titre de Notre-Dame-de-Miséricorde. Ce qui fut décidé.

Après autorisation donnée par l'évêque de Toulon, cette dernière fut édifée au quartier des Cavaillons (place Séverine actuelle) et inaugurée le 24 juillet 1639. Cependant, elle devint bientôt insuffisante pour abriter les membres, de plus en plus nombreux, de la communauté seynoise ; aussi fut-il décidé d'acheter le terrain nécessaire à son agrandissement.

Par acte reçu par M^e Lombard, notaire, le 16 novembre 1643, acquisition fut faite d'Honorade Tortel, veuve de Louis Beaussier, d'une terre avoisinante complantée en vignes et oliviers, au prix de 400 livres.

Grâce à cet achat, la chapelle de 1639 fut remaniée et une nouvelle église put répondre à tous les besoins de l'association.

Cette église, démolie seulement vers 1925 et que bien des Seynois ont connue, offrait l'aspect architectural assez dépouillé et sans trop d'élégance, haute façade et clocher-mître, de la plupart des édifices religieux de l'époque du XVII^e siècle où elle fut construite, édifices fréquents en toutes régions. Elle était vaste, avec porte d'entrée à plein cintre, comportant des annexes composées d'enclos renfermant de petits bâtiments et vergers.

Notre église des Pénitents-Blancs de La Seyne fut mêlée à divers événements importants de l'histoire locale dont nous parlerons en temps voulu ; aussi son souvenir est-il demeuré cher à ceux qui aiment notre ville et son passé.

Nous relevons dans les archives, à propos de l'église des Pénitents-Blancs, à la date du 6 janvier 1733, un acte de fondation de cinq messes de requiem à dire annuellement, lors de l'octave des Morts, pour « le salut des âmes de feux Guillaume Etienne et Anne Daniel, Magdeleine et Anne Négrel, de leurs successeurs vivants et morts ». Cet acte contient, en outre, la cession à la confrérie, représentée par Charles Daniel et Pierre Antelme, recteurs de l'Eglise, d'une terre semée en blé avec bâtisse de moulin proche des Pénitents-Blancs. Le tout d'une valeur de 140 livres (Étude de M^e Daniel, notaire royal à La Seyne, fondation autorisée et homologuée par Mgr l'Évêque de Toulon ¹¹²).

112. Magdeleine Négrel et Anne Négrel étaient veuves, respectivement, de Laurent Audibert et d'Honoré Denans les témoins ayant signé étant Antoine Minutty, patron-pilote, et Joseph Toulon, marchand à La Seyne.



Église disparue des Pénitents-Blancs. Cliché G. Giraud.

La chapelle des Pénitents-Blancs fut, après la Révolution, restituée à la Fabrique de La Seyne par décision du ministre des Finances en date du 25 novembre 1818 (lettre du maire de La Seyne du 10 janvier 1819).

L'institution de Notre-Dame-de-Miséricorde, dont la confrérie seynoise était une succursale, était de création récente car elle avait été fondée vers 1638 par un religieux, le R.P. Antoine Yvan, natif de Rians (Var), et par une femme très charitable, Marie-Magdeleine Martin, née à Aix le 3 juin 1616.

La maison-mère était à Aix ¹¹³ et elle compta de nombreuses succursales dans toute la Provence ; l'œuvre secourait toutes sortes de misères : familles honorables tombées dans la gêne, filles pauvres à marier, enfants orphelins, ouvriers et artisans malheureux, assistance des accouchées, des filles-mères, etc. Elle distribuait aussi des remèdes à prix réduit, elle accordait des soins médicaux gratuits. Beaucoup de nos bureaux de bienfaisance modernes sont les héritiers de cette fondation sociale d'autrefois.

CONFRERIE DES PÉNITENTS-GRIS (1655)

De même qu'à Six-Fours, les pénitents gris qui se créèrent à La Seyne étaient des laïques associés en vue de se livrer à des œuvres d'assistance et de bienfaisance, d'entretien de lieux saints, à des exercices de piété. Leur chapelle fut placée sous le vocable du Saint-Esprit après avoir été fondée le 5 novembre 1655 par un prêtre-curé, Honoré Chrestian, de La Seyne.

Le premier et le second prieurs en exercice au début furent les citoyens Louis Guigou et Jean Beaussier, qui en avaient pris possession le 25 novembre 1655.

Elle fut agrandie à la suite du don d'un terrain qui fut fait le 19 janvier 1687 par noble Louis Daniel, secrétaire du roi, le même sans doute qui avait fondé, en 1656, la chapelle rurale de Saint-Louis, au quartier Evescat-Crotton.

Les pénitents gris portaient également le nom de « frères Bourras » parce qu'ils étaient vêtus, lors de leurs offices, réunions et fonctions publiques, d'une robe longue de bure grise.

La congrégation à laquelle ils se trouvaient rattachés avait été fondée par le pape Urbain VIII, le 21 avril 1624, sous le règne du roi Louis XIII. Les membres se recrutaient dans des milieux plus modestes, socialement parlant, que ceux des pénitents blancs où entraient surtout des gens de la bourgeoisie et des professions libérales.

Comme d'autres biens religieux, la chapelle du Saint-Esprit fut absorbée par la Révolution ; mais en 1828, les hoirs de Lazare Coupiny, qui en étaient propriétaires, en firent abandon à la Fabrique de La Seyne pour le compte de la confrérie reconstituée (acte T.H. Aycard, notaire royal à Six-Fours, du 18 janvier 1828,

113. Elle se trouvait dans l'artère de cette ville qui prit le nom de rue de la Miséricorde, celle même où habita, au XVIII^e siècle, notre illustre concitoyen le grand avocat Jean-Jacques Pascal, et, durant longtemps, il exista, à La Seyne, une rue également nommée « de la Miséricorde », baptisée rue d'Alsace après la guerre de 1870-1871.

enregistré à Ollioules le 22 janvier). La Fabrique était représenté par MM. Laforest, curé doyen ; Guigou, capitaine de frégate en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ; Emeric, tonnelier ; Sénès et Barralier, propriétaires ; Beaussan, constructeur naval ; et Arnaud, tonnelier. Les témoins à l'acte furent J. Estienne et P. Guerry, charpentiers de marine.

Toujours consacrée au culte au commencement du XX^e siècle, malgré la disparition déjà lointaine des pénitents gris, la petite chapelle du Saint-Esprit, humble sanctuaire à cul-de-four, tombait de vétusté ; son entrée donnait sur la rue Clément-Daniel, près du moulin à huile Gros, tandis que son abside était tournée vers la rue Victor-Hugo et son vaisseau parallèle à la rue Charles-Gounod.

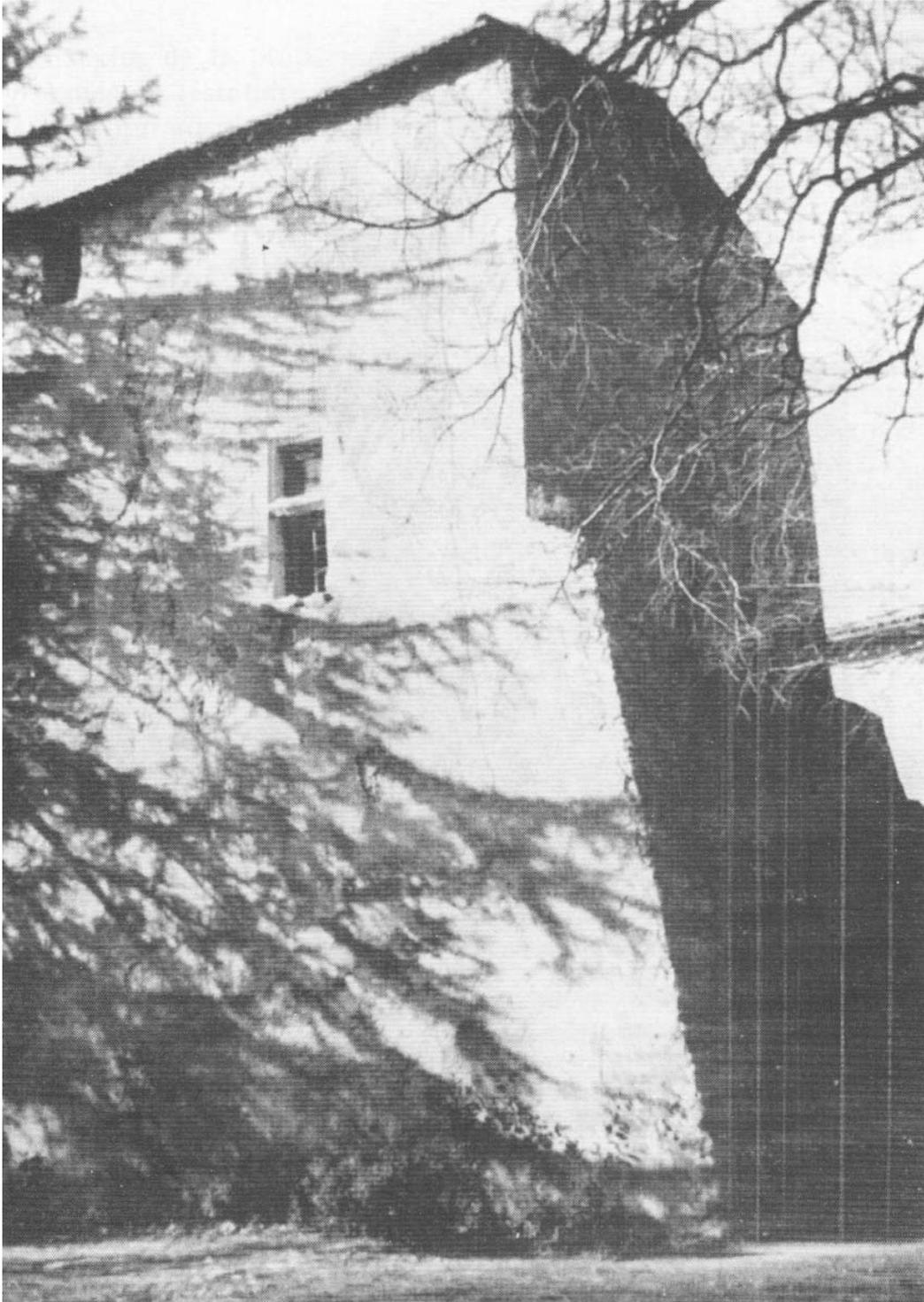
Or, cette dernière artère devint, après la guerre de 1914-1918, trop étroite pour la circulation des véhicules ; il fallait procéder à son élargissement, notamment dans sa partie longeant la chapelle. C'est alors qu'après accord entre l'autorité ecclésiastique et la ville, le vénérable édifice fut démoli et le sol libéré remis à la commune, tandis qu'une nouvelle chapelle fut édifiée, en remplacement, en bordure de la rue Victor-Hugo, occupant encore la partie septentrionale du terrain donné jadis par Louis Daniel.

Ce nouveau monument religieux, dont l'entrée fait face à l'ouest, est d'un style moderne composite (mars 1929) ; sa façade est ornée d'une colombe symbolique, dispensant ses rayons bienfaisants, et on a eu le soin d'encastrier, à l'extérieur et dans le mur nord, la pierre de l'ancienne chapelle du XVII^e siècle portant le millésime de la fondation : 1655.

CHAPELLE RURALE DE SAINT-LOUIS (1656)

Cette chapelle, aujourd'hui désaffectée et convertie en dépendance agricole, est d'un style fort simple : porte d'entrée à plein cintre avec fenêtres romanes de chaque côté, banquettes, le tout donnant à l'ouest et précédé d'un rustique perron ; elle est orientée du couchant au levant. Une réfection nécessaire et récente, ses ouvertures aveuglées, ont évidemment atténué la physionomie d'édifice religieux que nous lui avons connue antérieurement.

Ce fut noble Louis Daniel, seigneur de la terre de Lérys, conseiller et secrétaire du roi, gouverneur de La Seyne sous Louis XIV, qui fonda en l'an 1656, sous le vocable de saint Louis, une chapelle auprès d'un ancien prieuré dont il demeurait quelques constructions et la tour de guet remontant au XV^e siècle.



*Tour de guet d'ancien prieuré à Saint-Louis de l'Evescat
Cliché de l'auteur.*

Le quartier en question s'appelait et se nomme encore « Le Crotton ¹¹⁴ » mais l'ancien prieuré et les bâtiments construits par la suite, qui devinrent une résidence rurale des évêques de Toulon, donnèrent à ces lieux et aux coteaux qui les dominent, au nord, la désignation de « l'Evescat » (traduction provençale du terme l'Evêché). Le vocable donné à la chapelle s'étendit au vaste domaine, placé entre les vieux chemins de Tamaris et des Sablettes, et sur les hauts piliers de la porte d'entrée de la propriété on peut lire aujourd'hui : Saint-Louis - 1694.

L'acte de fondation du sanctuaire fut reçu par M^e Ganteaume, notaire royal et apostolique de la ville de Toulon. Le premier prieur en fut Messire Pierre Denans, chanoine de l'église collégiale de Six-Fours.

Il fut honoré de la visite d'importants personnages qui, à diverses époques, vinrent séjourner dans la résidence épiscopale. C'est ainsi qu'en 1708, Mgr de Chalucet, le grand prélat bienfaiteur de Toulon, l'héroïque maire de cette ville pendant la peste de 1721, le consul d'Antrehaus et, plus tard, en 1793, le capitaine d'artillerie Muiron, compagnon d'armes et ami de Bonaparte, se recueillirent dans l'humble chapelle de campagne dont nous parlons qui, plus proche de nous, vit s'arrêter aussi, sous le second Empire, l'illustre femme de lettres George Sand venue se reposer dans notre terroir.

Vendu comme bien national sous la Révolution, le domaine de Saint-Louis appartient, au XIX^e siècle, aux Pézenas de Bernardy, puis aux Bailly ; il est aujourd'hui la propriété de notre concitoyenne, M^{lle} Mazué ¹¹⁵.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-DE-BERTHE (1659)

C'est un oratoire qui existait au quartier de ce nom situé dans la plaine de La Seyne, au nord-ouest de la ville, confrontant la route d'Ollioules. Son érection fut décidée, aux frais de la communauté, en vertu d'une délibération du Conseil communal de La Seyne, du 4 mars 1659, pour desservir les habitants de cette zone de campagne ; en 1682, elle fit l'objet d'une réfection.

114. Lieu dit « Le Crotton » au cadastre de la Commune de La Seyne.

En 1520, l'Abbaye de Saint-Victor vend à la Communauté de Six-Fours une terre gaste appelée « le PaLun » (le marais) située au terroir du dit Six-Fours, lieu vulgairement nommé « lou Crotton » en raison des pierres perforées par les dattes de mer qui se voyaient à cet endroit (d'après le manuscrit de Jean Denans, 1713). Un lavoir public y sera construit au début du XVIII^e siècle par Antoine Deprat, Maître-maçon, pour la somme de 120 livres (Acte du 5 janvier 1702 reçu par M^e Duval, notaire à La Seyne).

115. C'est dans ce domaine que mourut, en 1829, Louise-Rose Valavieille, épouse de feu M. de Pézenas de Bernardy, capitaine des vaisseaux du Roi, qui fut, bien malgré elle, l'héroïne, quelques années avant la Révolution, d'un fait dramatique que nous a conté l'historien toulonnais, M. Emmanuel Davin.

Alors jeune mariée, victime d'une sévère indigestion et tombée en léthargie, elle fut considérée comme morte par les médecins appelés à son chevet ; inhumée au cimetière Saint-Lazare, à Toulon, elle dut, à des circonstances miraculeuses, de revenir à elle et d'échapper au tombeau pour rentrer dans sa famille. Par la suite, elle eut un fils qui fut, lui-même, officier de marine.

Elle fut enterrée, lors de son véritable décès, au cimetière de La Seyne, dans une concession perpétuelle située contre le mur Ouest de la partie ancienne de cette nécropole. Une épitaphe rappelle la mémoire de cette dame qui, dit-elle, fut « digne épouse et bonne pour les malheureux ».

Cette chapelle figurait encore, au commencement du XIX^e siècle, sous la mention de « chapelle en ruine », au cadastre de la commune, sous le n^o 817 de la section B, au lieu dit « Saint-Jean ». Elle se trouvait dans les terres dépendant du domaine dit « la Grande Terre de Saint-Jean » qui appartenait, vers 1840, au général de brigade Célestin-André-Vincent Gavoty, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur, qui l'avait reçu, lui-même, de son père Joseph-Bruno Gavoty, propriétaire, à La Seyne, qui avait émigré sous la Révolution.

Né en 1772, le général Gavoty, que l'on peut placer dans les illustrations seynaises, était aussi le neveu du capitaine de vaisseau J.-B.-Charles Gavoty, émigré également vers 1793. Le général était entré jeune au service. Il fit les campagnes d'Italie (1796), d'Égypte (1798) où il fut fait prisonnier ; après avoir été, en l'an IX, chef de bataillon adjoint à l'état-major de la 8^e Division militaire à Marseille, il participa aux diverses guerres de l'Empire.

Sous la Restauration, il exerça plusieurs commandements dont celui de l'École spéciale militaire de la Flèche, de 1817 à 1819, et fut mis ensuite à la tête de la 1^{re} Subdivision de Marseille, avec le titre de maréchal de camp correspondant au grade de général de brigade qu'il possédait depuis 1815.

À l'avènement du duc d'Orléans, comme roi des Français, en 1830, il se retira du service ; il mourut à Marseille le 17 avril 1856. Il fit de fréquents séjours à La Seyne dans sa résidence de Saint-Jean-de-Berthe dont il appréciait la paix rurale, les grands et beaux arbres.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL OU DE BRÉGAILLON (1661)

Ce sanctuaire fut fondé par M^e Jean Lombard, notaire à La Seyne, et par la demoiselle Catherine-Danielle Marieu du lieu de Brégaillon (acte reçu par M^e André Denans, notaire à Six-Fours, le 23 août 1661).

Il fut érigé à l'extrémité orientale de la colline dominant aujourd'hui, du sud, l'hippodrome de La Goubran, entre la route de Toulon et celle de la gare de La Seyne, propriété de M. d'Estienne d'Orves.

Considérée comme bien appartenant au monastère de Saint-Victor par l'administration révolutionnaire, cette chapelle fut vendue, avec les terres et bois qui en dépendaient, lors d'une vente aux enchères publiques qui eut lieu en 1792 (Arch. départ. du Var, biens nationaux, Q. 760). C'est auprès d'elle que se trouvait, en l'année 1793, la fameuse batterie républicaine dite des « Sans-Culotte » qui soutint une longue lutte d'artillerie avec les vaisseaux alliés embossés en petite rade, qu'elle obligea, finalement, à se retirer. Un amoncellement de pierres désigne encore de nos jours son emplacement.

Notons ici que le dernier prieur de Notre-Dame-de-Brégaillon fut le sieur Michel Portanier, de La Seyne. D'après le procès-verbal de vente de 1792, ce bien national comprenait, outre la chapelle, une terre attenante avec un bois ainsi qu'un réduit pour l'ermite ; le tout estimé à 1.500 livres.

CHAPELLE DE SAINT-JOSEPH-DE-GAVARRY (1664)

Il en subsistait encore quelques restes de murs il y a une vingtaine d'année. Cette chapelle se trouvait dans une propriété rurale sise dans le sud-ouest de La Seyne, à deux kilomètres et demi environ de cette ville, entre le quartier Brémond et les Quatre-Chemins de Gavet. Elle tirait son vocable d'ailleurs du nom d'un ancien propriétaire du domaine, riche négociant seynois, Pierre Guigou, surnommé « Gavarry », qui la fit construire en 1664 et la mit sous le titre de Saint-Joseph ¹¹⁶.

Ce bourgeois, qui habitait Toulon à cause de ses affaires, y résidait néanmoins une partie de l'année dans une grande bastide, d'allure aisée, blottie dans un cadre de verdure, au pied du coteau. C'est là que, le 28 novembre 1701, viendra au monde le célèbre avocat et juriconsulte Jean-Jacques Pascal qui, de son magnifique verbe, illustrera la tribune du Parlement d'Aix au XVIII^e siècle et deviendra le subdélégué général de l'Intendance de Provence.

Personnalité d'une immense culture, J.-J. Pascal s'éteignit à Aix le 24 février 1772, à l'âge de 71 ans. Nous donnons sa biographie sommaire dans une annexe au présent ouvrage.

CHAPELLE DU PEYRON OU DE SAINT-ROCH (1677)

Au quartier du Peyron, non loin de la rue qui portait autrefois le nom de Saint-Roch et qui est devenue aujourd'hui rue Denfert-Rochereau, existait jadis une petite église qui était dédiée à saint Roch que l'on honorait particulièrement en Provence. Au même endroit aurait existé, au XV^e siècle, vers 1480, une maison de refuge pour les malheureux pestiférés qui étaient débarqués des bateaux venus toucher le havre de « La Sagno ». C'était, en somme, une sorte de lazaret.

Or, il était d'usage à La Seyne autrefois, comme en bien d'autres lieux, de faire un grand feu tous les ans le jour de la fête de Saint-Roch afin de célébrer sa mémoire et d'attirer sa protection sur le peuple. Ajoutons qu'à la même date (16 août), on procédait, dans beaucoup de localités du midi de la France, à la bénédiction solennelle du bétail ¹¹⁷.

La corporation des artisans et ouvriers cordiers, si nombreuse à La Seyne, port maritime, l'avait choisi comme patron, et la confrérie de Saint-Roch était l'une des plus vivantes de la paroisse. Il était donc tout indiqué que ce saint y possédât une chapelle.

Le terrain où elle fut bâtie fit l'objet d'un acte dressé le 21 août 1677, par lequel Etienne Daniel échangea un pré, sis au même quartier, avec une terre appartenant à Pierre Guigou, laquelle était contiguë, et c'est sur l'emplacement de cette dernière que

116. Suivant acte reçu par M^c Roustan, notaire à Toulon, le 21 avril 1665 ; la permission canonique fut accordée, vers la même date, par M. le Vicaire Général de l'évêque de Toulon.

117. Saint Roch, né à Montpellier d'une famille Roch, vers 1295, se consacra au Service des pestiférés et en guérit un grand nombre. Il était considéré aussi comme le Protecteur des troupeaux atteints de maladies contagieuses. Selon les uns, il mourut en Italie ; dans sa ville natale, où il était revenu, selon les autres ; vers 1327.

fut édiflée la chapelle de Saint-Roch qui eut comme prieurs, en 1677, Henry Aycard et Antoine Audibert.

Le souvenir local de saint Roch, de la confrérie et de sa chapelle sont rappelés par le nom du quartier portant le vocable, par une statue qui fut recueillie dans la chapelle du Saint-Esprit de la rue Charles-Gounod et par un saint Roch abrité dans une niche en maçonnerie de la façade d'un immeuble de l'extrémité nord de la rue Denfert-Rochereau, au numéro 45.

Acquis par la commune avec le terrain environnant d'un sieur J.-F. Ferrandin, pour le prix de 700 francs, et pour y installer une cuisine militaire (arrêté préfectoral du 10 octobre 1856 autorisant l'achat), ce sanctuaire de Saint-Roch fut démoli, vers 1861. Nous supposons qu'il devait occuper l'emplacement du lavoir public actuel, proche de la Bourse du Travail, entre cette dernière et la route de l'hôpital ; sous le titre de chapelle dite du Peyron, il figure sous le n° 952 sur le plan cadastral de la commune de La Seyne datant de 1829.

Cette chapelle était entourée d'un enclos ; devant son entrée se dressait un orme superbe qui l'ombrageait en grande partie. Disons, à propos de cet arbre, qu'il était d'usage, autrefois, de répondre à une personne qui sollicitait un prêt d'argent mais qui offrait peu de garanties : « Vendras souto l'orme » (« Tu viendras sous l'orme »), c'est-à-dire : « On fera les choses en règle ».

Dans ces paroles, on retrouve une sorte de survivance de l'ancienne coutume de nos aïeux de prendre des engagements sous un arbre vénérable de la localité. Cet usage était ancestral. Nos chartes provençales du Moyen Âge font mention, assez fréquemment, de la place dite de l'Orme, « platea ulmi », comme lieu de justice d'une bourgade ; c'est en effet sur une place de l'Orme que le 6 novembre 1478, à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, Aymond de Pratis, bailli et vice-juge, présida à la collation d'une tutelle.

Et on peut citer nombre de ces arbres, plusieurs fois séculaires, remplis de souvenirs : ceux de la place Caramy, à Brignoles, de Besse, de Bauduen, d'Aups, de Tourtour, d'Artignosc, de Salernes, ce dernier attribué aux directives de Sully comme celui de Besse, etc. ; ceci pour la basse Provence.

Ailleurs, on se réunissait sous un pin ou sous un tilleul, sous un noyer ou sous un mûrier, comme à Toulon, le 9 février 1355, ou bien comme en Languedoc au début du XIV^e siècle (assemblées du Conseil des habitants, 1303).

Du reste, cet usage n'était pas limité au midi de la France ; on le trouve en d'autres provinces, dans l'Ile-de-France, en Normandie, et à l'étranger (Allemagne). À ce sujet, se souvenir du chêne du roi Saint Louis, à Vincennes.

Pour en terminer avec la chapelle de Saint-Roch, ajoutons qu'elle fut démolie une première fois en 1787, sans doute pour cause de vétusté ; elle fut reconstruite dans le même quartier mais à un endroit un peu différent, c'est-à-dire là où est le lavoir actuel, et comporta les dimensions primitives de l'édifice. Le premier sanctuaire de Saint-Roch devait se trouver à l'extrémité de la rue Denfert-Rochereau. Sa démolition fut décidée lors d'une assemblée des membres de la confrérie tenue le 20 mars 1787 sous la présidence du sieur Pierre Hordy, second recteur.

ORATOIRE DE SAINT-ANTOINE (XVII^e siècle)

Le nom de cet oratoire disparu a été conservé par celui d'un lieu-dit de la ville situé proche le début de la route de Tamaris (avenue du Général-Carmille) où ont été édifiés des immeubles modernes, il y a quelques années. Nous savons peu de choses à son sujet, si ce n'est qu'il appartenait à la communauté car une délibération du Conseil communal de La Seyne, du 29 août 1682, mentionne que « les sieurs consuls feront réparer ledit oratoire de Saint-Antoine ».

D'autres chapelles, sanctuaires ou humbles oratoires, devaient exister jadis dans le territoire de La Seyne, mais ces monuments, élevés par la foi de nos pères, ont disparu avec le temps ne nous laissant d'autre souvenir que celui de leur nom qui se perpétue dans certains quartiers ou lieux-dits tels que ceux de Saint-Honorat, Sainte-Anne, Saint-Lambert, etc.

QUELQUES DERNIERS FAITS

AVANT LA PROMOTION COMMUNALE DE LA SEYNE (1654-1656)

En l'année 1654, le 8 du mois d'août, l'assemblée des conseillers et notables du bourg de La Seyne décida que les deux syndics en exercice de ce lieu se rendraient à Marseille afin, disait la délibération, « de baiser les mains de M. de Pourade, vicaire général de Mgr l'abbé de Saint-Victor ¹¹⁸ ».

Ne voyons là, de la part de nos aïeux, aucun geste servile mais simplement l'accomplissement d'une démarche courtoise, de caractère diplomatique, destinée à assurer de puissants protecteurs de l'attachement de la communauté seynoïse qui attendait d'eux la liberté de se diriger et l'appui nécessaire pour se dégager des liens qui l'unissaient encore à Six-Fours.

LOGEMENT DE GENS DE GUERRE (1655).

Peu de temps précisément avant qu'elle fût érigée en commune, La Seyne fit l'objet d'une ordonnance, en date du 13 juin 1655, de Mgr de Vendôme, duc de Mercœur et d'Etampes, pair de France et lieutenant général pour le roi en Provence.

Cette ordonnance défendait à tous les officiers, soldats, gens de guerre de toute condition, tant à pied qu'à cheval, de loger et de fourrager audit lieu de La Seyne et sur son terroir à peine d'être punis selon les ordonnances en vigueur, La Seyne ayant été mise sous la sauvegarde du roi et la sienne propre.

DERNIER CONFLIT (1656).

À la veille même de son émancipation, La Seyne eut un dernier conflit avec Six-Fours en tant que succursale de ce lieu. Il s'agissait d'une perception de droits perçus au profit de cette succursale par les administrateurs-syndics, perception que Six-Fours contestait et à laquelle elle voulait s'opposer.

Après consultation d'un avocat de Toulon, le Conseil des notables de La Seyne députa les syndics à la Cour des comptes d'Aix pour demander le maintien desdits

118. Les syndics délégués furent les sieur Honoré Audibert et Ricard. (Registre des délibérations de la Communauté de La Seyne pour les années 1653 à 1669).

droits qu'elle affectait à l'entretien du bourg, au rhabillage du port et à d'autres travaux (délibération du 5 mars 1656).

Ce procès semble avoir été le dernier en date que La Seyne eut à soutenir avant son érection en commune ; toutefois, il dut se révéler onéreux pour cette communauté, qui eut à en supporter les dépens car, l'année suivante, elle décida de contracter un emprunt pour en couvrir les frais (délibération du 18 avril 1657).